

Groupe de haut niveau des Présidents des autorités de régulation dans le domaine de la radiodiffusion

Conclusions de la Présidente

Réunion annuelle

1. Lors de leur réunion annuelle qui s'est tenue à l'initiative de la commissaire européenne pour la Société de l'information et les Médias, Madame Viviane Reding, les Présidents des autorités de régulation dans le domaine de la radiodiffusion ont rappelé leurs engagements en vue des libertés fondamentales reconnues dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ainsi que dans la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales. Ceci inclut particulièrement la garantie de la liberté d'expression dans les services de médias audiovisuels ainsi que la lutte efficace contre l'incitation à la haine.
2. Les régulateurs et la commissaire européenne ont pris note des avancées réalisées dans la mise en œuvre des conclusions adoptées et ont accueilli notamment l'établissement par la Commission d'un forum Internet restreint en étroite collaboration avec l'actuel forum de l'EPRA. Ils réaffirment leur intention de participer activement au forum Internet restreint limité aux régulateurs et à la Commission européenne.
3. Les Régulateurs ont pris note de la proposition législative de modernisation de la directive Télévision sans frontières et ont favorablement accueilli notamment l'objectif de lutter contre l'incitation à la haine de même que la nouvelle proposition sur l'indépendance des régulateurs. Ils ont reconnu la nécessité de rendre plus homogène le cadre de concurrence entre tous les prestataires de services de média audiovisuel et de prévoir un cadre juridique de base approprié pour les services de médias audiovisuels non linéaires.
4. Les régulateurs et la commissaire européenne ont évoqué les possibilités qu'offre la télévision numérique, en particulier en ce qui concerne la mise à disposition de contenus européens variés et le développement de nouveaux services. Ils ont reconnu les opportunités de la télévision numérique en général, du dividende numérique en particulier et ont rappelé l'importance du passage au numérique à l'abandon de l'analogique.
5. Les régulateurs et la commissaire européenne ont souligné l'importance du développement des services de téléphonie mobile en Europe, notamment eu égard à la télévision sur les téléphones portables qui pourrait devenir la prochaine application clef des systèmes mobiles.

6. Tout en reconnaissant que les décisions relatives aux licences relèvent de prérogatives nationales, la commissaire européenne et, pour autant que la question relève de leur compétence, les régulateurs estiment qu'il est souhaitable d'établir une base commune de connaissance en ce qui concerne la question de la licence de radiodiffusion mobile .

7. En particulier, les régulateurs et la Commission européenne seraient alors mieux placés pour examiner dans quelle mesure des approches divergentes sur la licence mobile pourraient être préjudiciables au développement de services et d'infrastructures paneuropéens.